

RÈGLEMENT DU CONCOURS « CARTOVILLE LILLE »

Article 1 – Organisateur

Le présent concours est organisé par l'Office du Tourisme de Liège, dont le siège est situé Quai de la Goffe 13, 4000 Liège (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 – Objet

Le concours a pour objet de permettre aux participants de remporter l'un des cinq (5) guides Cartoville Lille mis en jeu dans le cadre de la promotion touristique et culturelle de la ville de Lille.

Article 3 – Dates du concours

Le concours est ouvert du 26 janvier 2026 au 4 février 2026 inclus. Toute participation effectuée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Belgique ou en France. Sont exclues les personnes directement impliquées dans l'organisation du concours.

Article 5 – Modalités de participation

La participation s'effectue via le formulaire en ligne dédié. Toute participation incomplète ou frauduleuse sera annulée.

Article 6 – Désignation des gagnants

Les cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participations valides après la clôture du concours. Les gagnants seront contactés par e-mail.

Article 7 – Dotation

Le concours est doté de cinq (5) guides Cartoville Lille. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre du concours et conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données. Les adresses emails des personnes ayant marqué leur accord pour s'inscrire à la newsletter de Visitez Liège seront conservées à cet usage unique.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou de problème technique.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit belge.